



*Notes pour une allocution de la présidente de la FCFA, Marie-France Kenny*

---

Au Comité sénatorial permanent des langues officielles

Dans le cadre de l'étude des impacts des changements récents au système d'immigration sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire

---

Ottawa, 3 mars 2014

*SEULE LA VERSION PRONONCÉE FAIT FOI*

Honorables sénatrices, honorables sénateurs,

Je vous remercie d'avoir invité la FCFA à témoigner dans le cadre de votre étude des impacts des changements récents au système d'immigration sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Je m'appelle Marie-France Kenny, je suis la présidente de la FCFA, et je suis accompagnée aujourd'hui de notre directrice générale, Madame Suzanne Bossé.

J'aimerais tout d'abord vous dire que les enjeux en matière d'immigration francophone au sein de nos communautés sont nombreux et complexes. Je consacrerai donc les quelques minutes qui me sont imparties à vous en brosser un portrait général. Nous offrons de soumettre à ce comité, d'ici le 31 mars, un mémoire plus détaillé.

L'engagement de la FCFA dans le dossier de l'immigration francophone ne date pas d'hier. Depuis maintenant 14 ans, la Fédération chapeaute, au niveau national, les efforts des communautés pour attirer, recruter, accueillir, intégrer et retenir des immigrants d'expression française. Elle encadre et appuie 13 Réseaux en immigration francophone, les RIF. D'un bout à l'autre du pays, ces réseaux rassemblent, autour de l'immigrant, de sa famille et de la communauté qui l'accueille, l'expertise de quelque 250 partenaires actifs dans divers aspects de l'accueil et de l'intégration. Depuis 2013, la Fédération assure également la coordination communautaire de deux nouvelles structures nationales – soit la Table nationale de concertation communautaire en immigration francophone et le Comité Citoyenneté et Immigration Canada – Communautés francophones en situation minoritaire (CIC-CFSM).

C'est donc dire que nous avons suivi de près, au cours de la dernière année et demie, les changements au système d'immigration du Canada. Nous avons pris acte du virage vers l'immigration économique, et à plusieurs égards, nous avons adapté nos pratiques en conséquence. J'y reviendrai plus loin.

La FCFA reconnaît volontiers que les changements au système d'immigration créent des opportunités pour nos communautés. Cependant, soyons très clairs : il ne faut pas confondre opportunités et impacts. Passer de l'un à l'autre requiert des ingrédients qui, à l'heure actuelle, ne sont pas toujours présents.

Première de ces opportunités, le fait que pour plusieurs programmes d'immigration, plus de points soient maintenant accordés pour la connaissance des langues officielles que pour tout autre critère de sélection. Je note d'ailleurs que la Feuille de route pour les langues officielles prévoit une enveloppe pour l'offre de formation linguistique aux immigrants économiques en anglais et en français. Or, cette enveloppe ne bénéficiera à nos communautés que si les immigrants qui s'y installent ont accès à de la formation linguistique qui répond à leurs besoins spécifiques.

Le nouveau système de déclaration d'intérêt a aussi retenu notre attention, en ce qu'il permet de mieux jumeler un immigrant potentiel aux besoins nationaux et régionaux en matière de main-d'œuvre. Cependant, le ministère doit veiller à ce que ce mécanisme comporte une lentille

pour assurer une reconnaissance des réalités et des besoins de nos communautés. C'est d'ailleurs vrai pour plusieurs des nouvelles initiatives en matière d'immigration qui devront comporter des mesures positives supplémentaires ciblant les immigrants d'expression française et les communautés qui les accueillent.

Je tiens cependant à vous parler de l'exemption d'avis du marché du travail. Cet outil permet de faciliter et d'accélérer le recrutement de travailleurs qualifiés qui s'installeront au sein des communautés francophones en situation minoritaire, et cela, nous tenons à le noter. Cela fait d'ailleurs partie des renseignements donnés aux employeurs lors des tournées de liaison visant à les informer sur les possibilités de recruter une main-d'œuvre francophone et bilingue à l'étranger. Ces tournées sont coordonnées depuis l'an dernier par la FCFA et les Réseaux en immigration francophone, en partenariat avec les ambassades du Canada à l'étranger et plusieurs autres collaborateurs. Les deux tournées de 2013 ont permis de mobiliser quelque 370 employeurs et autres intervenants économiques, tant francophones qu'anglophones.

Voilà un exemple éloquent de comment nous adaptons nos pratiques. Dans le cas des tournées, nous le faisons parce que le nouveau système d'immigration accorde un plus grand rôle notamment aux gouvernements provinciaux et territoriaux et aux employeurs. En conséquence, nos communautés doivent absolument être présentes pour mobiliser et accompagner ces acteurs ainsi que d'autres intervenants, comme les municipalités, afin qu'ils favorisent l'immigration francophone.

Nous prenons acte des changements au système d'immigration et nous adaptons plusieurs de nos pratiques en conséquence, mais je tiens à apporter un bémol important. Tout en travaillant à l'intérieur de ce nouveau système d'immigration, nous avons la responsabilité collective de ne pas perdre de vue l'importance de l'immigration pour la pérennité des communautés de langue française en situation minoritaire. Au cours des 14 dernières années, nous nous sommes donné conjointement des objectifs et des paramètres et nous devons travailler en continuité, et non en rupture, avec ceux-ci.

Je pense entre autres à la cible annuelle d'au moins 4,4 % d'immigrants de langue française d'ici 2023, établie conjointement en 2006 par Citoyenneté et Immigration Canada et les communautés. Le ministère a d'ailleurs annoncé une nouvelle cible de 4,0 % d'immigrants économiques d'expression française d'ici 2018.

Je pense aussi aux défis spécifiques reliés à l'accueil et à l'intégration des immigrants d'expression française qui s'installent en milieu minoritaire. Ils ont beau être des travailleurs et des investisseurs, ils sont aussi des individus, des familles, des futurs citoyens qui ont besoin de services en matière d'éducation, de culture, de santé. D'où l'importance de continuer à consolider et renforcer la capacité des services d'accueil de langue française qui se sont mis en place dans nos communautés au cours de la dernière décennie.

Avant de clore ma présentation et de répondre à vos questions, j'aimerais proposer quatre recommandations pour le rapport qui suivra votre étude.

Premièrement, qu'il y ait une approche concertée et coordonnée au niveau interministériel et intergouvernemental en matière d'immigration francophone.

Deuxièmement, que l'on consulte les communautés francophones en situation minoritaire par rapport aux changements au système d'immigration – tant ceux qui sont déjà en place que ceux qui restent à venir – dans l'optique d'assurer le maintien d'une approche « par et pour » les communautés.

Troisièmement, assurer que les nouveaux outils et mécanismes soient assortis d'une lentille, de mesures spécifiques ou d'initiatives ciblées pour l'immigration francophone.

Enfin, que des mesures ciblées vers l'immigration au sein de nos communautés soient mises en place, qu'il s'agisse de l'accès à la formation linguistique, de l'évaluation des compétences linguistiques ou de la reconnaissance des titres de compétences.

Je vous remercie et je suis prête à répondre à vos questions.